

19

RAPPORT D'ACTIVITÉ

	ÉDITO	3
	FAITS MARQUANTS	4
1	UNE GOUVERNANCE AU SERVICE DES TERRITOIRES	5
2	PRÉVENIR LES INONDATIONS ET GARANTIR LA RESSOURCE EN EAU	8
	Situation hydrologique annuelle et gestion des ouvrages	8
3	ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITÉ	16
	RAMSAR	16
4	LA VIE DES INSTALLATIONS	20
	Service travaux	20
	Service programmation, projets	23
	Service exploitation, maintenance, contrôle	24
5	AU CŒUR DE LA VIE DES TERRITOIRES	26
	PAPI	26
6	L'EPTB EN 2019	28
	La réalisation du budget	28
	Les ressources humaines	30
	2019, une année d'accélération pour les outils numériques	31
	Zoom sur	31



PRÉVENIR, ASSOCIER, INNOVER

Toutes nos réalisations et actions, tous nos projets tendent vers un même objectif, celui de protéger les territoires et les habitants du bassin amont de la Seine du risque inondation, du risque d'étiage sévère et des conséquences du changement climatique.

La gestion et l'exploitation de nos quatre lacs-réservoirs sont la pierre angulaire de nos actions. C'est pourquoi, leur entretien et leur modernisation restent essentiels. En effet, nos ouvrages ont démontré toute leur efficacité lors des épisodes de crues 2020 et ainsi de favoriser le développement économique des régions et la préservation de leur biodiversité.

L'Établissement va se doter d'un nouvel aménagement hydraulique. Cet ouvrage structurant aura une fonction unique, celle d'écarter le pic de crue de la Seine en amont de sa confluence avec l'Yonne. Le travail réalisé par les équipes de Seine Grands Lacs soutenues par l'Etat et la Métropole du Grand Paris, nous autorise à dire que le casier pilote de La Bassée sera opérationnel en 2024.

Par ailleurs, nous animons six Programmes d'Actions de Prévention des Inondations

(PAPI) sur notre territoire de reconnaissance d'Établissement Public Territoire de Bassin. Ce sont de magnifiques outils de savoir-faire et de mobilisation des acteurs locaux, de sensibilisation des populations à la culture du fleuve et au risque inondation. Un défi s'offre à nous : coordonner et mutualiser ces PAPI à l'échelle du bassin.

Impliqué dans la mise en œuvre de la charte d'engagement d'adaptation au changement climatique, l'EPTB s'engage sur la renaturation des Zones d'Expansion des Crues (ZEC) ainsi que dans le dispositif RAMSAR pour plus de biodiversité sur les territoires de nos ouvrages.

Travailler avec les élus locaux, les acteurs de la vie économique plus particulièrement le monde agricole, le monde associatif, est le gage de la réussite des projets partagés.

Ainsi, pour mieux informer, mieux convaincre, mieux associer, il nous faut poursuivre nos efforts d'innovation. C'est le sens du dispositif Episeine que nous souhaitons développer plus largement sur le bassin, c'est le sens des balades urbaines que nous voulons promouvoir, c'est le sens d'ateliers organisés « à la ferme » pour les ZEC à restaurer. C'est aussi, au-delà de nos partenaires traditionnels comme l'Agence de l'Eau Seine Normandie, s'engager avec les Chambres d'Agriculture, Voies Navigables de France ou les acteurs de la production d'Énergies renouvelables.

2019 a été riche en expériences et en réussites, faisons-en sorte qu'il en soit de même pour les années à venir.



FRÉDÉRIC MOLOSSI

Président de l'EPTB
Seine Grands Lacs
Vice-président du Conseil
départemental de la Seine-Saint-Denis



FAITS MARQUANTS :



19

JANVIER

Lancement de Géoseine Grands Lacs

MARS

Réunion publique de consultation pour le projet du site pilote de la Bassée

AVRIL

Participation au Salon des maires d'Île-de-France

MAI

Zones d'expansion des Crues (ZEC) : Installation des comités locaux des territoires pilotes de référence

JUIN

Conférence Inter-PAPI

SEPTEMBRE

Atelier ZEC
Ouverture de l'Eglise de Champaubert à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine (JEP)

NOVEMBRE

Conférence de Presse Episeine

UNE GOUVERNANCE AU SERVICE DES TERRITOIRES

L'EPTB Seine Grands Lacs est devenu en mars 2017 syndicat mixte ouvert par la réforme territoriale et l'arrêté préfectoral du 29 mars 2017 autorisant la transformation statutaire de l'Institution Interdépartementale des Barrages réservoirs du Bassin de la Seine (IIBRBS) composée de la Ville de Paris et des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. Ainsi, les élus des collectivités, membres fondateurs de Seine Grands Lacs, ont approuvé à l'unanimité une évolution statutaire de l'Établissement. Cela permet un élargissement de sa gouvernance : depuis le 1^{er} janvier 2018, les Communautés d'agglomération Troyes-Champagne-Métropole et Saint-Dizier-Der et Blaise, en participant à la gouvernance du syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs, ouvrent la voie à l'adhésion de collectivités du bassin amont.

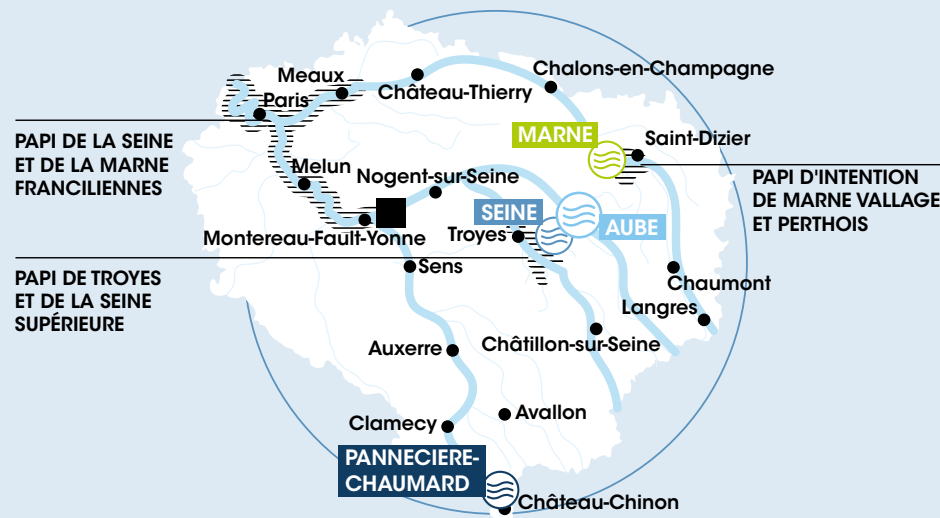
Selon cette orientation générale d'ouverture, les administrateurs ont ainsi concrétisé la volonté de mettre l'outil EPTB au service des collectivités de l'ensemble du territoire de reconnaissance, notamment aux agglomérations qui se trouvent en Territoire à Risque important d'Inondation (TRI), en affirmant la nécessaire solidarité amont/aval, urbain/rural, et en confortant le principe selon lequel une gestion durable de la ressource en eau n'est possible qu'à l'échelle du bassin versant de la Seine.

Seine Grands Lacs regroupe depuis le 1^{er} janvier 2018 les collectivités suivantes :



Le périmètre d'intervention du Syndicat

Il est délimité au Nord par celui de l'EPTB Oise-Aisne, à l'Est et au Sud, par les limites du district Seine-Normandie, et à l'aval par les limites du SAGE Mauldre et de l'unité hydrographique de la Seine Mantoise.



Le Syndicat a pour objet :

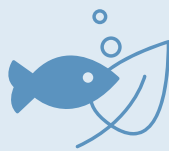
En tant qu'Établissement public territorial de bassin, à l'intérieur de son périmètre d'intervention :



de faciliter la prévention des inondations,



la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau,



la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

UN PATRIMOINE ET DES COMPÉTENCES

Le Syndicat est propriétaire et exploite quatre lacs-réservoirs :

- 1 « **PANNECIÈRE-CHAUMARD** » dans le département de la Nièvre, sur l'Yonne, capacité normale 80 millions de m³, mis en service en 1949.
- 2 « **SEINE** » (Lac d'Orient), dans le département de l'Aube près de Troyes en dérivation de la Seine, capacité normale 208 millions de m³, mis en service en 1966.
- 3 « **MARNE** » (Lac du Der-Chantecoq), dans les départements de la Marne et de la Haute-Marne près de Saint-Dizier en dérivation de la Marne et de la Blaise, capacité normale 350 millions de m³, mis en service en 1974.
- 4 « **AUBE** » (Lacs Amance et du Temple), dans le département de l'Aube près de Troyes, en dérivation

de l'Aube, capacité normale 170 millions de m³, mis en service en 1990 ainsi que plus de 3.000 ha de forêts acquises au titre de la reconstitution du potentiel forestier.

L'EPTB est également maître d'ouvrage des études relatives à la conception d'un nouvel ouvrage hydraulique, le projet de la Bassée, évalué à près de 600 millions d'euros. Il s'agit du projet phare de l'EPTB, en ce qu'il devra permettre dès 2024 d'accroître – en plus des quatre lacs-réservoirs existants – de près de 40% le niveau de prévention du risque d'inondation pour l'agglomération parisienne. Le montant des investissements nécessaires pour l'aménagement du premier

casier de la Bassée est estimé à 115 millions d'euros. Par ailleurs, l'EPTB porte, coordonne et anime, dans le cadre de conventions, l'élaboration et le suivi de programmes d'actions et de prévention des inondations (PAPI) sur son périmètre d'intervention. En parallèle, l'EPTB a l'ambition de développer des actions innovantes, notamment, dans le domaine du développement durable, en engageant un cycle de valorisation de son patrimoine, qui pourra comprendre l'implantation sur ses emprises de sources d'énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques installés sur les lacs-réservoirs, éoliennes et centrales hydroélectriques).

LE COMITÉ SYNDICAL

Le Comité syndical est composé de 27 élus.

- La Ville de Paris : 12 élu.e.s
- Les Départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne : 4 élu.e.s chacun, soit un total de 12 sièges
- La Communauté d'agglomération de Troyes-Champagne-Métropole : 2 élus
- La Communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise : 1 élu.

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

En 2019, le Comité syndical s'est réuni quatre fois et a approuvé 73 délibérations, notamment :

- Délibération approuvant l'avant-projet de « site pilote de La Bassée » et arrêtant l'enveloppe financière de l'opération à un coût prévisionnel d'investissement à hauteur de 114.110.000€.
- Approbation du Plan pluriannuel d'investissement de l'EPTB, établi pour la période 2019-2023.
- Approbation de la convention de partenariat entre l'EPTB et la Métropole du Grand Paris relative à l'étude sur la connaissance des systèmes d'endiguement, à la prise en compte des lacs-réservoirs et à l'optimisation des murettes sur le territoire francilien.
- Approbation d'un avenant à la convention cadre avec la Métropole du Grand Paris relative à l'opération « site pilote de La Bassée ».
- Approbation d'un engagement de principe en faveur de l'adhésion de la Métropole du Grand Paris, de la Communauté d'agglomération de Meaux et de la Région Grand-Est à l'EPTB.
- Délibérations relatives au développement de projets de centrales photovoltaïques flottantes et au sol, ainsi qu'au déploiement de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments de l'EPTB.
- Approbation du dossier de candidature du PAPI de Troyes et du bassin de la Seine supérieure 2020-2025.
- Approbation d'une convention en vue de la labellisation d'un PAPI d'intention sur le bassin de l'Yonne.
- Approbation d'une convention pour l'élaboration d'un PAPI d'intention sur le bassin du Loing.
- Contrat de partenariat 2019-2024 avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie relative à l'adaptation au changement climatique du bassin amont de la Seine.
- Approbation du déploiement du télétravail.
- Communication relative au projet de création d'une mission mécénat.

LE BUREAU

Composé du Président et de 13 Vice-Présidents, il a approuvé 24 délibérations en 2019.

- FRÉDÉRIC MOLOSSI**
Président de l'EPTB
Vice-président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis
Adjoint au maire de Montreuil
- FRANÇOIS VAUGLIN**
Maire du 11^e arrondissement et Conseiller de Paris
1^{er} Vice-président de l'EPTB Seine Grands Lacs, en charge des Finances et de la redevance
- DANIEL GUERIN**
Vice-président du Conseil départemental du Val-de-Marne
2^e Vice-président de l'EPTB Seine Grands Lacs, en charge des relations avec le Val-de-Marne
- DENIS LARGHERO**
Vice-président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine et Maire de Meudon
3^e Vice-président de l'EPTB Seine Grands Lacs, en charge des relations avec les Hauts-de-Seine

ANNICK OLIVIER
Conseillère de Paris
4^e Vice-présidente de l'EPTB Seine Grands Lacs, en charge des relations avec Paris

BELAÏDE BEDREDDINE
Vice-président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, Président du SIAAP et adjoint au Maire de Montreuil
5^e Vice-président de l'EPTB Seine Grands Lacs, en charge des travaux d'entretien des ouvrages

PATRICK TREMEGE
Conseiller de Paris
6^e Vice-président de l'EPTB Seine Grands Lacs, en charge du projet de La Bassée

CÉLIA BLAUDEL
Adjointe à la Maire de Paris, Présidente d'Eau de Paris
7^e Vice-présidente de l'EPTB Seine Grands Lacs, en charge des politiques environnementales

NICOLAS BONNET OULALDJ
Conseiller de Paris
8^e Vice-président de l'EPTB Seine Grands Lacs, en charge des relations avec les collectivités

CHANTAL DURAND
Conseillère départementale du Val-de-Marne
9^e Vice-présidente de l'EPTB Seine Grands Lacs, en charge des travaux

DANIEL COURTES
Conseiller départemental délégué des Hauts-de-Seine, Adjoint au Maire de Courbevoie
10^e Vice-président de l'EPTB Seine Grands Lacs en charge du patrimoine forestier

HALIMA JEMNI
Conseillère de Paris, 1^{re} Adjointe à la mairie du 18^e arrondissement
11^e Vice-présidente de l'EPTB Seine Grands Lacs, en charge du personnel

DAVID BELLIARD
Conseiller de Paris
12^e Vice-président de l'EPTB Seine Grands lacs, en charge des activités de loisirs sur les lacs

JEAN-MICHEL VIART
Vice-président de Troyes-Champagne-Métropole et Maire de Saint-Julien-Les-Villas
13^e vice-président de l'EPTB Seine Grands Lacs

PRÉVENIR LES INONDATIONS ET GARANTIR LA RESSOURCE EN EAU

SITUATION HYDROLOGIQUE ANNUELLE ET GESTION DES OUVRAGES

L'année 2019 s'est caractérisée par un déficit de pluie global généralisé sur le bassin, de janvier à septembre. Si les débits observés en rivière ont néanmoins été suffisants pour remplir les lacs-réservoirs, ils ont ensuite fortement diminué à la faveur des épisodes de canicule de juin, nécessitant un démarrage anticipé des restitutions. Le soutien d'étiage sur la période de juin à novembre a permis de sauvegarder les principaux enjeux situés sur les axes régulés, avant le retour d'une pluviométrie supérieure à la normale en octobre.

REPLISSAGE DES OUVRAGES EN 2019

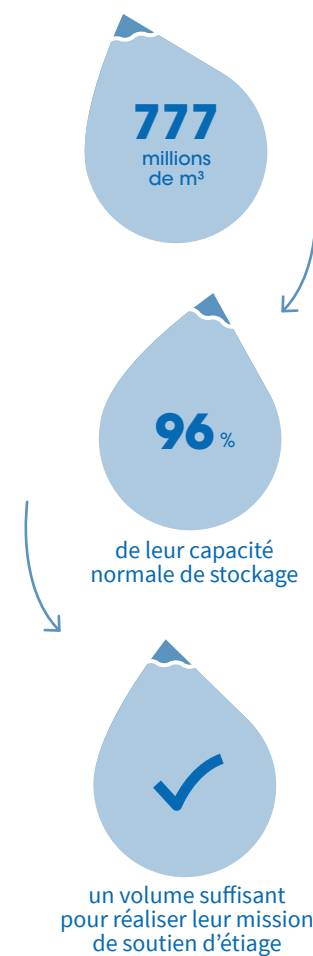
Le cycle de remplissage des ouvrages a démarré tardivement, le 5 décembre 2018, après un soutien d'étiage 2018 prolongé bien au-delà de la date théorique du 1^{er} novembre. Les débits en rivière début 2019 sont globalement inférieurs à la normale, mais suffisants pour rattraper le retard accumulé et rejoindre les objectifs de gestion.

Le printemps 2019 a été caractérisé par une pluviométrie globalement déficitaire, puis une forte diminution des débits des rivières début juin ne permettant plus de réaliser les prises et nécessitant le démarrage anticipé du soutien d'étiage.

LE VOLUME STOCKÉ DANS LES LACS

à l'issue de la phase
de remplissage 2018-2019

~ LE 12 JUIN 2019 ~

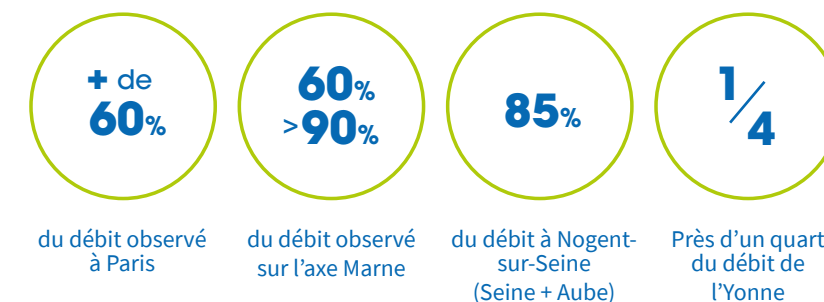


SOUTIEN D'ÉTIAGE

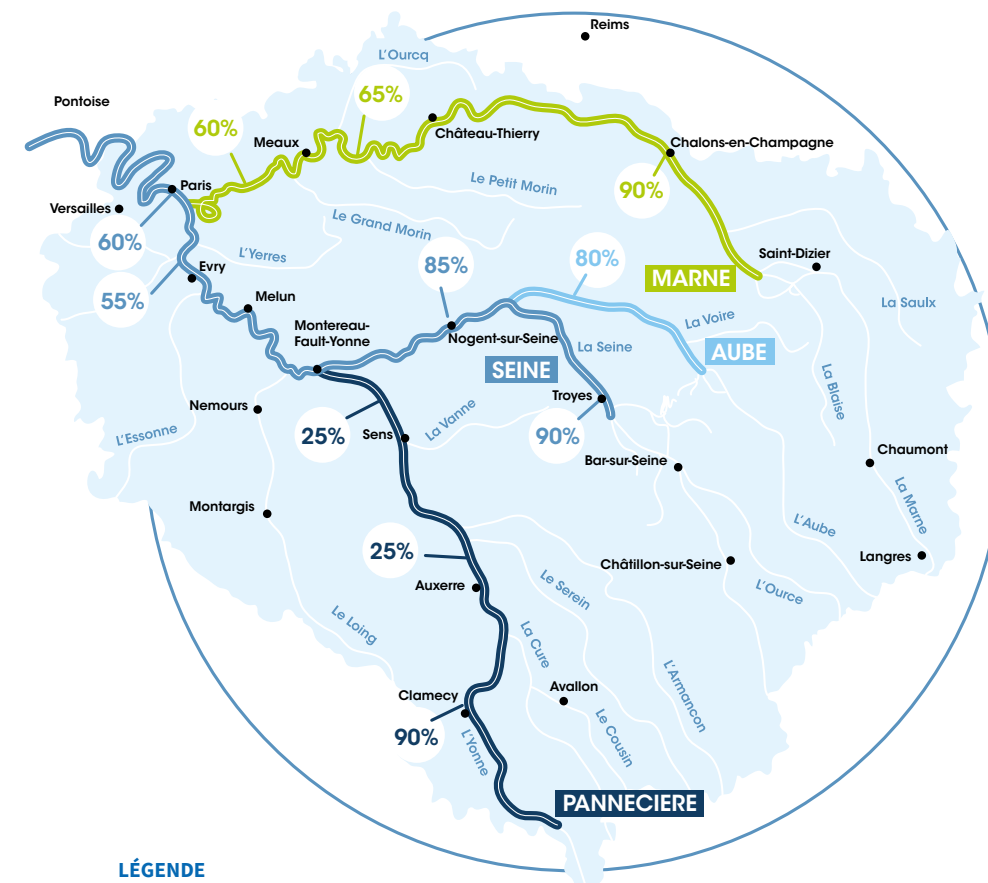
L'année 2019 a été marquée par un étiage sévère et généralisé ayant nécessité un soutien anticipé des lacs-réservoirs, de mi-juin à début novembre.

L'étiage 2019 a été particulièrement sévère sur l'ensemble du bassin de la Seine et se caractérise par des valeurs de débit moyen mensuel inférieures de moitié au débit médian.

Ces débits très bas en rivière ont été renforcés par les restitutions opérées par les 4 lacs-réservoirs, qui ont représenté :



REPRÉSENTATION SCHEMATIQUE DE L'APPORT DES LACS SUR LES AXES REGULÉS PAR LES 4 LACS-RÉSÉROIRS DE L'EPTB



LÉGENDE

% Rapport du débit restitué par les lacs sur le débit total observé (en septembre 2019)

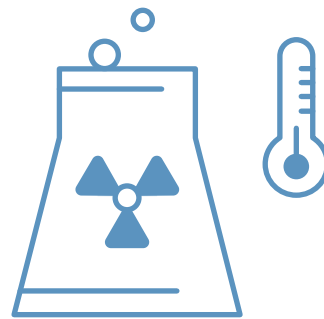
SERVICE RENDU PAR L'EPTB À LA CENTRALE DE NOGENT-SUR-SEINE

La centrale nucléaire située à Nogent-sur-Seine nécessite une vigilance particulière car son refroidissement n'est possible que pour un débit en Seine suffisamment élevé.

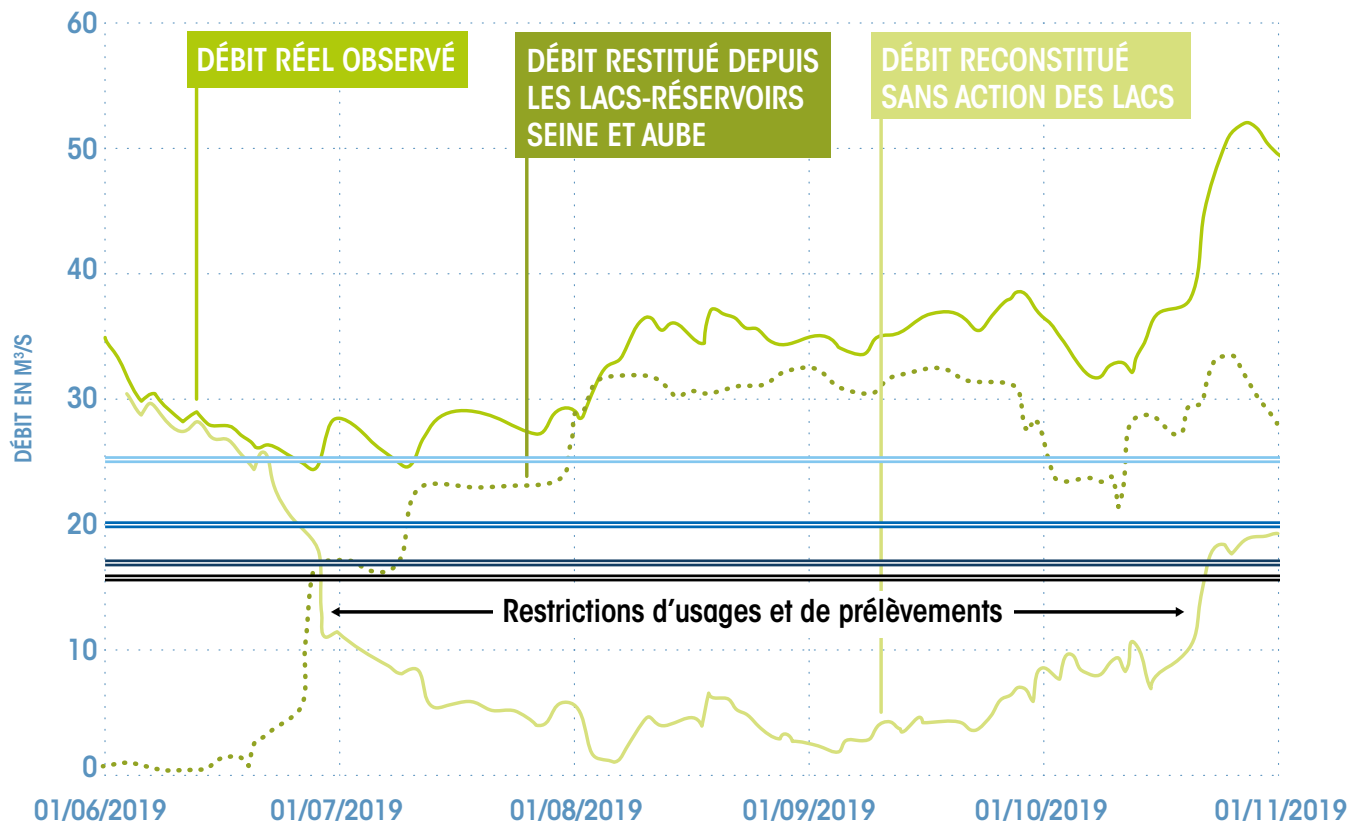
Sans l'action des lacs Seine et Aube situés en amont, le débit naturel (mesuré à la station de Pont-sur-Seine, la plus proche) aurait été inférieur au seuil de crise du 1^{er} juillet au 20 octobre, provoquant l'arrêt de la centrale pendant toute cette période.

La reconstitution présentée dans le graphique suivant permet d'illustrer l'effet des lacs-réservoirs sur le débit des cours d'eau, en comparant le débit qui aurait été observé en rivière sans soutien d'étiage, aux seuils de vigilance imposant des restrictions d'usages.

À Pont-sur-Seine, les restitutions ont ainsi représenté en septembre près de 85 % du débit observé dans la Seine.



DÉBITS OBSERVÉS ET RECONSTITUÉS À LA STATION DE PONT-SUR-SEINE / SEUILS RÉGLEMENTAIRES ÉTIAGE



LÉGENDE

- Seuil de vigilance
- Seuil d'alerte
- Seuil d'alerte renforcée
- Seuil de crise
- Pont de Seine
- Débit naturel reconstitué à Pont-sur-Seine
- Restitutions Totales

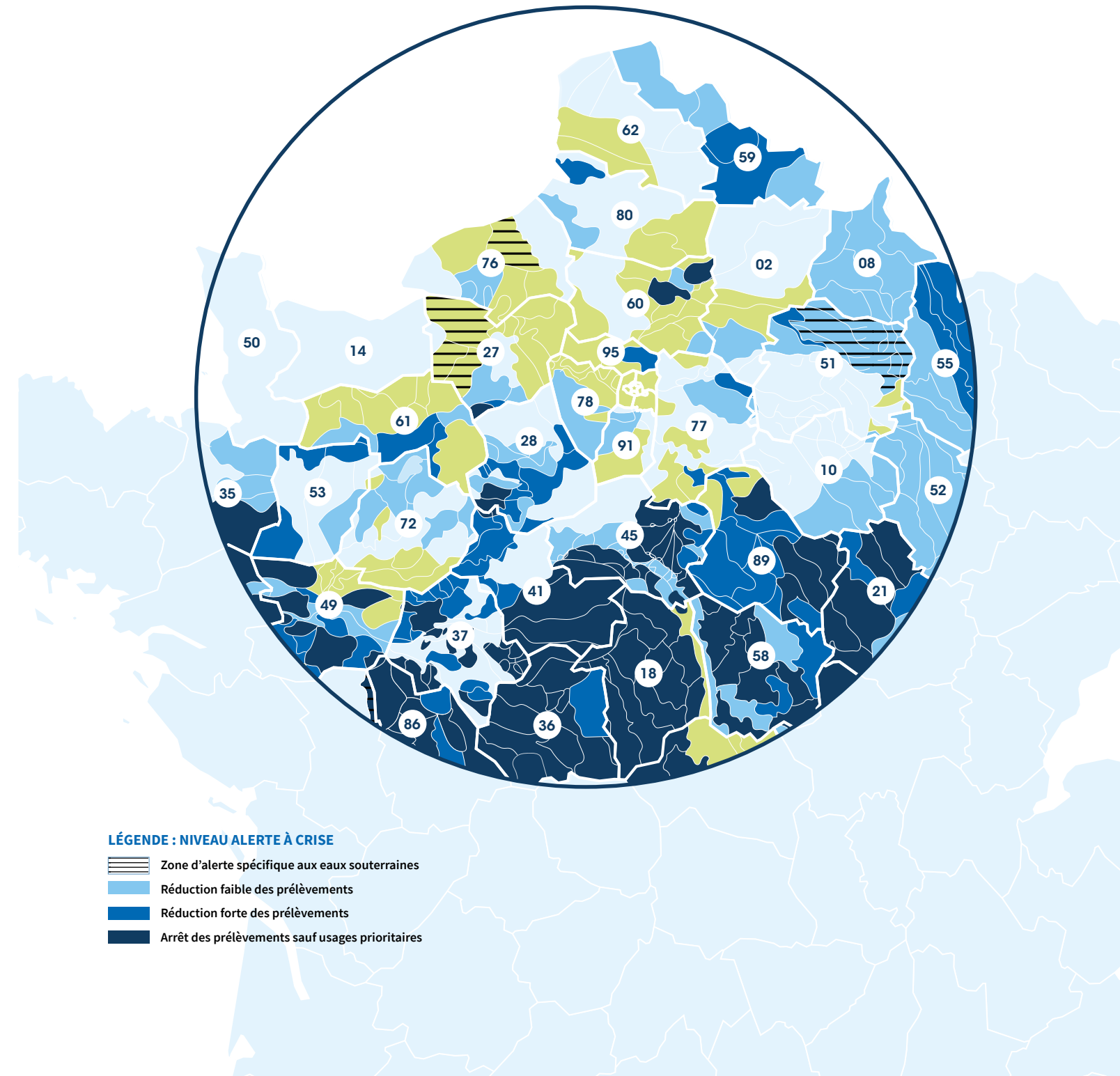
DES RESTRICTIONS D'USAGE LIMITÉES SUR LES AXES RÉGULÉS

En septembre 2019, de nombreux départements étaient touchés par des restrictions d'usages :

La carte suivante détaille les départements concernés et montre que les départements de l'Aube, de la Marne et la région Île-de-France ont été globalement épargnés par les restrictions d'usage notamment grâce à l'apport des lacs-réservoirs.

Les départements de la Nièvre et de l'Yonne, bien qu'alimentés par le réservoir de Pannecière, ont connu des valeurs de débit extrêmement basses faisant suite à un déficit pluviométrique accumulé depuis l'hiver 2018-2019.

RESTRICTIONS DES USAGES AU 1ER SEPTEMBRE 2019



LÉGENDE : NIVEAU ALERTE À CRISE

- Zone d'alerte spécifique aux eaux souterraines
- Réduction faible des prélèvements
- Réduction forte des prélèvements
- Arrêt des prélèvements sauf usages prioritaires

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA BASSÉE

L'avant-projet de l'opération de site pilote de la Bassée a été approuvé par le Comité syndical de l'EPTB le 24 mai 2019. Cette approbation a permis la décision des éléments suivants :

1 Les aménagements à réaliser

Le site pilote de La Bassée constitue le premier espace endigué réalisé. **Son objectif : stocker temporairement 10 millions de m³ d'eau au moment du pic de crue.**



Station de pompage © Luc Weizmann Architectes

Il sera aménagé sur 360 hectares entre 4 communes : Châtenay-sur-Seine, Égligny, Balloy et Graven. Ce vaste espace sera entouré par une digue longue d'environ 8 km et haute de 2,50 mètres en moyenne.

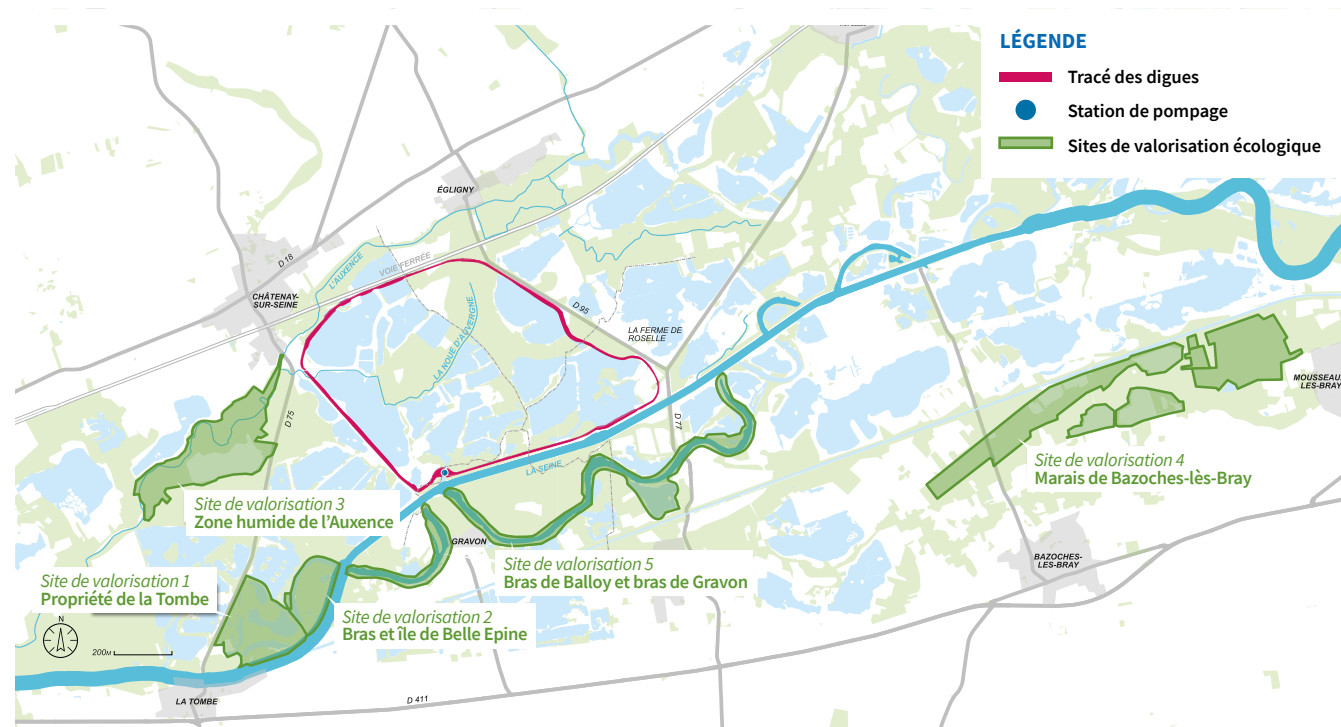
Dans le chenal actuel rejoignant la Seine, viendra s'insérer la station de pompage et de vidange. Elle sera composée de locaux techniques et d'un espace d'accueil du public, répartis sur trois niveaux.

Dans le même temps, des mesures pour restaurer les milieux naturels de la Bassée et valoriser leur potentiel écologique sont prévues sur 5 sites différents : valorisation écologique des mares, renforcement du réseau des noues, restauration de prairies sèches et humides.



Ponton sur Seine © LAND'ACT

LOCALISATION DES AMÉNAGEMENTS



2 Leur fonctionnement en cas de crue

PHASE DE VIGILANCE (H - 48)

Les propriétaires et occupants sont prévenus d'une potentielle mise en eau du site par emails, SMS ou appels téléphoniques.

ÉVACUATION DES PERSONNES ET DES BIENS

6 accès franchissant les digues, définis avec les propriétaires et occupants, permettent une évacuation rapide des personnes et des biens.

PHASE DE STOCKAGE

La durée de retenue des eaux varie selon les caractéristiques de la crue. Elle serait par exemple de 11 jours dans le cas d'une crue comparable à celle survenue en janvier 2018.

RETOUR DES PERSONNES SUR SITE

Une fois le site vidangé, les cheminements sont remis en état et le site est accessible aux propriétaires et aux occupants.

PHASE D'ALERTE (H - 24)

L'alerte est déclenchée lorsque les conditions de remplissage sont atteintes (sur l'Yonne, la Seine, le Loing). Le pompage des eaux est effectif sous 24 heures.

REMPLISSAGE DU SITE PILOTE

L'opération de remplissage dure 66 heures et se fait à débit constant (42 m³/s). Les digues sont fermées au public durant cette phase pour des raisons de sécurité et afin de faciliter la fuite des animaux.

VIDANGE DU SITE PILOTE

La vidange dure 4 à 5 jours. Elle se fait de manière gravitaire et à débit contrôlé (21 m³/s au maximum), afin d'éviter tout risque de débordement en aval. L'opération est engagée lorsque le niveau de l'eau est suffisamment redescendu à Montereau-Fault-Yonne et en amont du barrage de Marolles-sur-Seine (et à condition qu'une crue de la Marne ne soit pas en cours).

3 Le coût de l'opération

114 millions d'€

4 Le calendrier de l'opération : début des travaux fin 2020, aménagements prêts à fonctionner en 2024 en cas de crue majeure

Les dossiers réglementaires nécessaires à la réalisation des travaux ont été finalisés en 2019. Après un dépôt initial auprès de la préfecture de Seine-et-Marne en juillet, les dossiers ont été complétés en décembre 2019 à la suite de l'instruction préalable des services de l'Etat.

Ces dossiers seront portés à enquête publique en 2020, dans l'objectif d'obtenir notamment la Déclaration d'utilité publique, l'Autorisation environnementale de l'opération et l'établissement de la servitude de surinondation.

PAPI DE LA SEINE ET DE LA MARNE FRANCILIENNE : EPISEINE

En 2019, EPISEINE mobilise les médias pour améliorer la sensibilisation des Franciliens aux inondations !

Dispositif lancé par l'EPTB Seine Grands Lacs et ses partenaires en 2018, EPISEINE a vocation à améliorer la sensibilisation des Franciliens aux inondations de la Seine et de la Marne.

Mais comment procéder pour toucher les 5 millions de personnes potentiellement impactées par les effets d'une crue majeure ?

En 2019, nous avons décidé de miser sur les médias !



Petit-déjeuner presse sur les Zones d'Expansion de Crue - 17 septembre 2019

L'EPTB Seine Grands Lacs a proposé, pour la première fois, 3 rendez-vous aux journalistes et influenceurs :

1

Un petit-déjeuner dans les locaux de l'EPTB Seine Grands Lacs pour évoquer les zones d'expansion de crue.

2

Une balade urbaine EPISEINE organisée le long des berges de Seine en partenariat avec la Ville de Paris. L'objectif était de présenter l'offre pédagogique proposée dans le cadre d'EPISEINE (kit d'animation clef-en-main pour les territoires de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-et-Marne et du Val-de-Marne, formation gratuite pour apprendre à animer ces balades...).

3

Une conférence de presse sur la péniche Fluctu'Art pour lancer officiellement le service EPISEINE auprès du grand public.



Un dossier de presse permettant d'expliquer l'historique du dispositif, ses objectifs, ses cibles,... est désormais également disponible : episeine.fr/presse.

En 2019, la mobilisation médiatique a généré plus de 160 retombées dans la presse (AFP, Le Parisien, Le Figaro, Le Nouvel Obs, Le Monde, 20 minutes, etc.), à la télévision (France 3 IDF, BFM Paris, etc.) et à la radio (RTL, Oui FM, France bleu, etc.).

En 2020, l'EPTB Seine Grands Lacs a prévu de poursuivre ce travail pour faire des journalistes des relais d'information et de prévention pérennes, y compris hors période de crue.



Balade urbaine pour faire découvrir aux journalistes le risque d'inondation à Paris - 23 octobre 2019



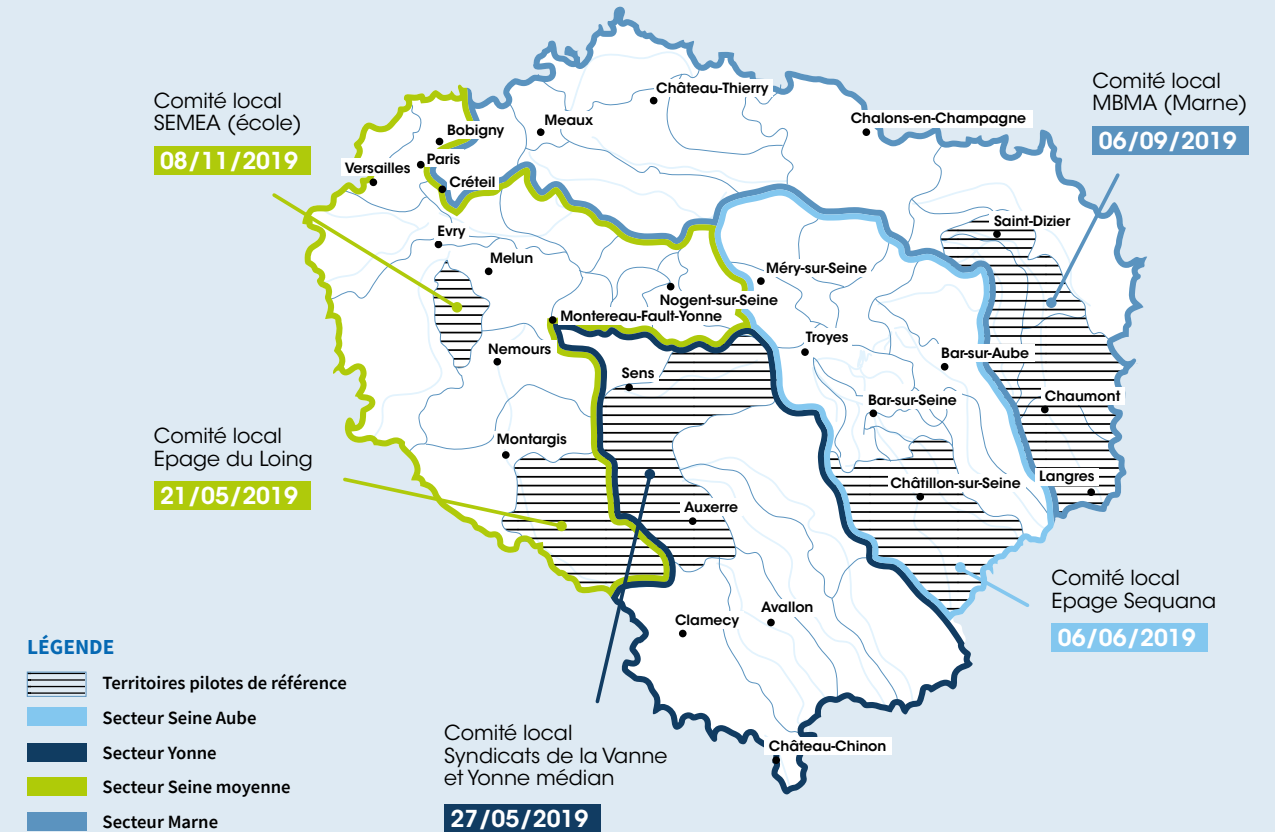
Conférence de presse EPISEINE - 19 novembre 2019

ZONES D'EXPANSION DES CRUES

Une co-construction avec les acteurs locaux de projets de territoires.

Les autorités gémapiennes des 5 territoires de référence ont accepté la proposition de l'EPTB de travailler sur la valorisation de leurs zones d'expansion des crues. Il s'agit des syndicats suivants :

LES COMITÉS LOCAUX DES TERRITOIRES PILOTES DE RÉFÉRENCE



Entre fin mai et début septembre, l'installation des comités locaux des territoires pilotes de référence a permis de fédérer l'ensemble des parties prenantes : les EPCI, syndicats et communes du périmètre, les chambres d'agriculture et/ou syndicats de la profession agricole, les agriculteurs locaux, les associations, ainsi que les gestionnaires des parcelles concernées, les services de l'État, des financeurs, etc. Une base de données a été créée pour répertorier l'ensemble des projets réalisés ou programmés afin de proposer au comité de pilotage de décembre 2019 une première programmation d'actions qui répondent aux objectifs de préservation, de restauration et d'aménagement de zones d'expansion de crues.

Au regard des dynamiques locales, il a été proposé d'étendre l'action à l'ensemble des territoires qui souhaitent entrer dans la démarche ou s'intéressant à la thématique des zones d'expansion de crue, tout en préservant une animation concentrée sur les territoires pilotes de référence. Ainsi, en 2019, deux réunions d'échanges ont été organisées afin d'optimiser le développement de l'outil SIG, de démultiplier les actions potentielles et le partage d'expériences notamment sur la mise en œuvre de stratégies foncières.

Enfin, la journée d'ateliers « EPISEINE au régime ZEC » qui a eu lieu en septembre, à Chamesson (21) sur le thème de la préservation des zones d'expansion de crues a permis de sensibiliser une quarantaine de personnes.

3

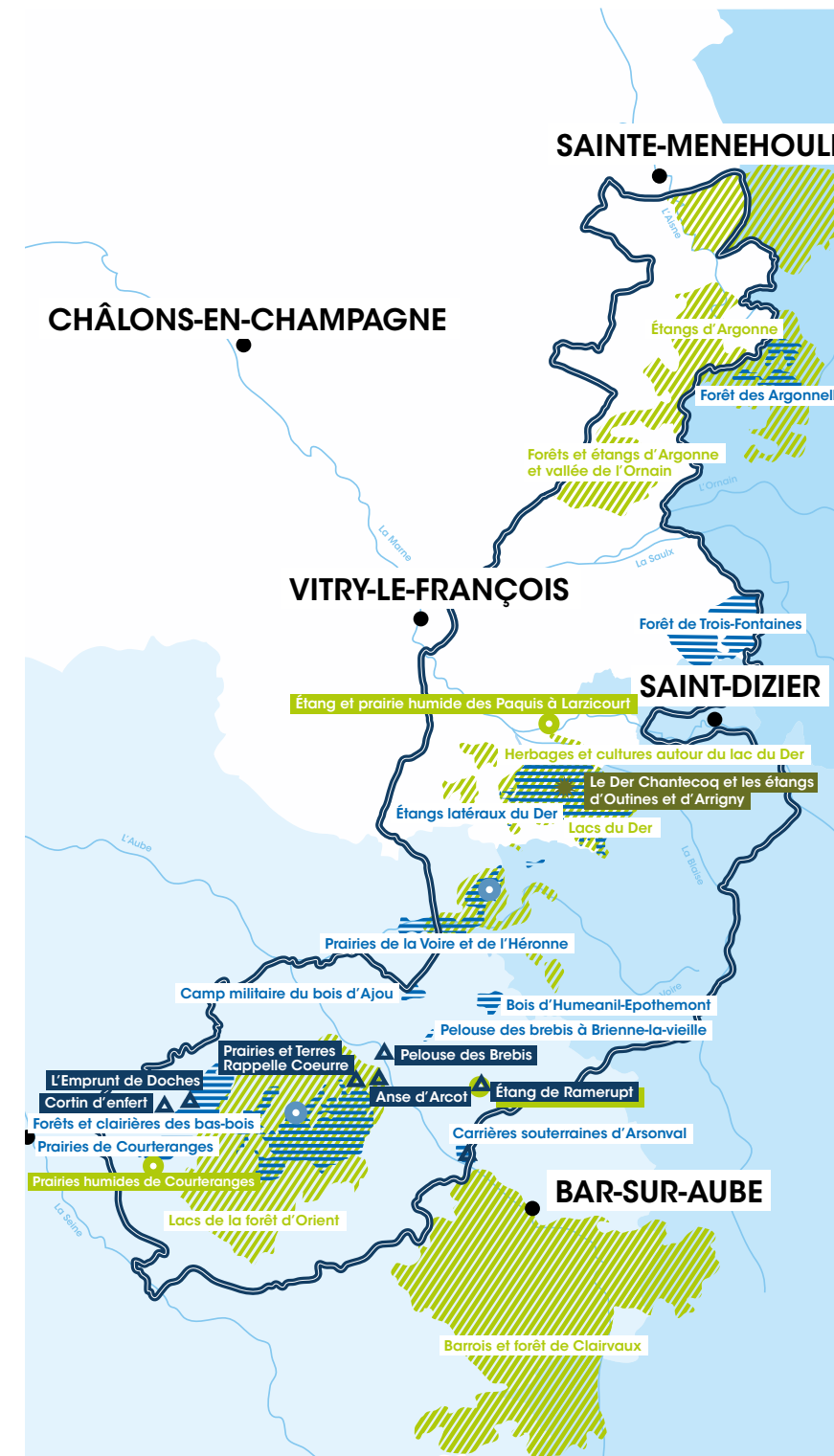
ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITÉ

RAMSAR

Le site RAMSAR « étangs de la Champagne humide ».

La Convention de Ramsar, est un traité international adopté le 2 février 1971 pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides, qui vise à enrayer leur dégradation ou disparition, en reconnaissant leurs fonctions écologiques ainsi que leur valeur économique, culturelle, scientifique et récréative. Dans le monde, il existe 2100 sites RAMSAR, en France 49 (août 2019). Le site RAMSAR « étangs de Champagne humide » est 1^{er} site RAMSAR de France métropolitaine en matière de superficie.

LES ESPACES PROTÉGÉS - ZONE RAMSAR



Carte du territoire du site RAMSAR « étangs de Champagne humide »
source : géoseinegrandslacs

LÉGENDE

- Natura 2000 - ZPS
- Natura 2000 - ZSC
- Arrêté de protection de biotope
- Réserve naturelle régionale
- Réserve naturelle nationale
- Réserve nationale de chasse et faune sauvage
- Zone Ramsar

GÉOGRAPHIE GÉOLOGIE



Le site RAMSAR s'étend sur une centaine de km du nord au sud et sur une largeur de 30 km à la vallée de l'Aube. Le site est implanté sur les terrains argileux formant l'auréole du crétacé inférieur du bassin parisien. Le relief est peu marqué. Aucune ville significative ne se trouve au cœur du territoire RAMSAR ; les villes de Troyes, Saint-Dizier, Vitry-le François ou Bar-sur-Aube se trouvent aux portes. 234 communes composent le territoire.

MILIEUX NATURELS



Malgré un relief très plat, la zone RAMSAR des étangs de Champagne humide compte de nombreux milieux. On y trouve notamment plus de 10 000 hectares de plans d'eau et d'étangs dont les principaux lacs-réservoirs de France (lac du Der, lacs de la forêt d'Orient). La forêt est également bien représentée : les massifs de la forêt d'Orient et des 3-Fontaines couvrent également plus de 10 000 hectares.

FAUNE ET FLORE

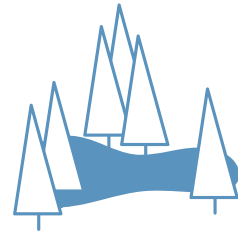


Le site RAMSAR abrite un patrimoine vivant exceptionnel, il est reconnu à l'échelle internationale pour accueillir, en stationnement, chaque année, plus de 40 000 individus d'oiseaux d'eau. Les espèces emblématiques de ce territoire sont les grues cendrées (268 100 observées au Der le 3/11/19) et la discrète cigogne noire (1^{er} site français de stationnement post-nuptial). La végétation est marquée par la présence de plantes rares liées à l'eau. De nombreuses espèces protégées à l'échelle nationale ou locale sont présentes comme la grande douve, la germandrée des marais, l'orchis à fleurs lâches, l'utriculaire mineure, la châtaigne d'eau...

LE SITE RAMSAR S'ÉTEND SUR PLUS DE 256 000 HECTARES SOIT:



24 fois la superficie de Paris, 8 fois la superficie de la Belgique et 10 fois la superficie de la Camargue



Plus de 10 000 hectares de forêts et 10 000 hectares d'étangs et de plans d'eau



Plus de 40 000 oiseaux d'eau en stationnement

L'EPTB ET RAMSAR

En juin 2019, L'EPTB et le PNRFO se sont vu confier une mission d'animation du territoire RAMSAR par les services de l'Etat et de l'Agence de l'eau.

À partir de la feuille de route qui nous a été confiée, un document d'orientation pour la période (2020-2024) a été élaboré. Il recense les actions à mettre en œuvre pour fédérer les acteurs autour du territoire, protéger les milieux et sensibiliser autour de la problématique du développement durable et de l'éducation à l'environnement.



Visite sur le terrain du comité de pilotage RAMSAR (étang de Belval en Argonne)
source : EPTB-Dominique Amon-Moreau

D'ÉMINENTS BOTANISTES AU BORD DU LAC DU DER

La plus vieille société savante de botanique (société botanique de France créée le 23 avril 1854) a réuni ses membres sur les rives du lac du Der pour observer des grandes raretés végétales.

L'immensité des rives du lac du Der en période de basses eaux abrite tout un cortège de plantes connues pour être très rares à l'échelle nationale. Cette végétation suscite l'intérêt des botanistes de la France entière.

Ce patrimoine végétal remarquable a été mis en exergue par des botanistes haut-marnais Jean-Marie Royer et Bernard Didier et confirmé par une étude du conservatoire botanique national du bassin parisien.



Seance d'observation sur le lac du Der par la société botanique de France
source : EPTB

LES CANAUX D'AMENÉE ET DE RESTITUTION : CORRIDORS ÉCOLOGIQUES ENTRE 2 RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ ?

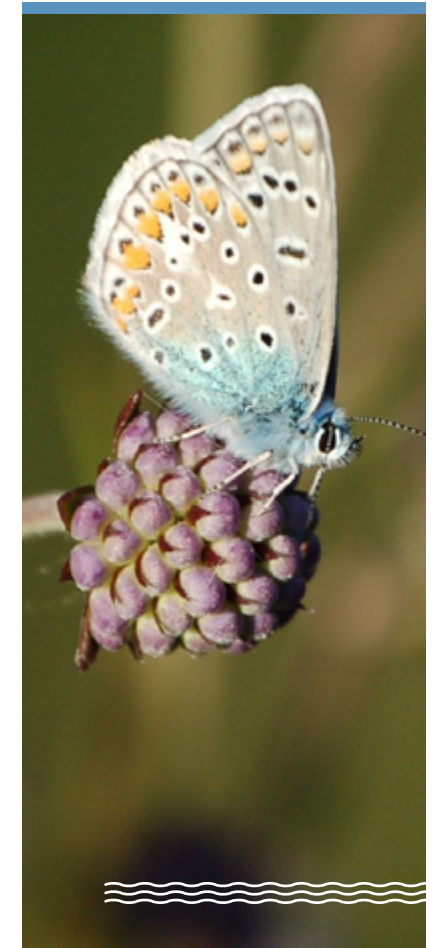
Le lac du Der communique avec la Marne et la Blaise par deux canaux d'aménée, par lesquels l'eau entre dans le lac, et deux canaux de restitution, par lesquels elle en ressort.

Les 20 kilomètres de canaux, et leurs 300 hectares de dépendance, abritent une faune et une flore riches et précieuses.

L'EPTB a répondu à un appel à manifestation d'intérêt en juin 2018 pour la restauration de corridors écologiques et la préservation de réservoirs de biodiversité : une trame verte pour les espèces terrestres, et bleue pour les espèces aquatiques.

Diagnostic :

Parmi les prairies de fauche, les haies, les lisières boisées et les plantations que recèlent les emprises des canaux, la Ligue de protection des oiseaux et le Conservatoire botanique national du bassin parisien, partenaires du projet, ont recensé des espèces rares, telles que des papillons (l'azuré du trèfle, le bel argus), des insectes comme le criquet ensanglanté ou des plantes comme la gesse de Nissolle. Une dizaine de mares joue un rôle important pour la conservation de batraciens comme le très rare triton crêté. La première phase du projet en 2019 a permis de déceler des richesses écologiques insoupçonnées et de mettre en avant le rôle que peuvent jouer les fossés enherbés dans la circulation longitudinale des espèces, en particulier la salamandre.



Bel argus
sources : EPTB

Les diagnostics écologiques ont permis d'identifier 7 pistes d'amélioration de la continuité écologique à mettre en œuvre lors de la phase 2 en 2020.

- 1 La **déconstruction** de fossés bétonnés
- 2 La **création** de 12 mares
- 3 La **restauration** de 11 mares
- 4 La **plantation** de 1480 ml de haie à planter
- 5 L'**aménagement** de 5650 ml de lisière
- 6 La **plantation** de 71 arbres isolés
- 7 La **restauration** de 64 hectares de prairies

Il a également été identifié des parcelles (150 hectares) qui pourraient compléter le dispositif de corridors répondant à la fois aux objectifs de conservation des espèces mais également aux objectifs de stockage des inondations dans les vallées de la Blaise et de la Marne. Une synergie pourrait être développée dans une phase 3 avec le projet des zones d'expansion de crues du service de prévention des inondations.

4

LA VIE DES INSTALLATIONS

SERVICE TRAVAUX

La déclinaison du plan pluriannuel d'investissement en 2019 s'est traduite par la réalisation d'opérations majeures en matière de régénération et de sécurisation des ouvrages composant le parc des aménagements hydrauliques de l'EPTB Seine Grands Lacs : rénovation de la vanne gauche du barrage en rivière Aube, remplacement des conduites de la galerie de la Droie (site Marne), fin de l'installation du dégrilleur en prise d'eau Marne, engagement de l'opération de reconstruction de la passerelle de la Morge, rénovation des chemins de service en amont du tunnel du canal d'amenée Seine, ... Côté régie, la valorisation des travaux réalisés par les équipes sur le terrain bénéficie désormais d'une application de géolocalisation et d'identification des travaux d'entretien des espaces.

GINOV



Développement de l'application de recensement des activités régie via un outil cartographique, le SIG.

Fin 2017, avec le lancement de la réflexion sur les plans de gestion des emprises de l'EPTB, la Direction de l'Exploitation avait deux objectifs :

- 1 Définir sur chaque zone de notre territoire le traitement approprié au regard de l'évolution des pratiques règlementaires (interdiction de l'usage des produits phytosanitaires).
- 2 Développer un outil cartographique permettant de visualiser, capitaliser et communiquer sur l'activité d'entretien des espaces.

La cellule SIG a développé, dès fin 2018, une application intitulée **Gestion des espaces Naturels et des Ouvrages, GINOV, en collaboration avec la cellule entretien des espaces de la direction de l'exploitation.**

Cette application, actuellement opérationnelle dans une première version livrée en septembre 2019, permet de géolocaliser les anomalies constatées sur le terrain et de disposer, au moyen d'une cartographie géoréférencée, de l'état d'avancement des activités d'entretien ponctuelles traduites par les fiches de travail. L'application fera l'objet d'améliorations qui permettront à terme de disposer également d'un assistant de planification et de déployer, sur le terrain, des outils pour assurer un suivi de l'activité.

CHANTIERS PHARES DE 2020

Fin des travaux de rénovation des vannes sur le Barrage en Rivière Aube (BRA) avec désamiantage sur site.

Le barrage en rivière Aube compte quatre passes :

Deux seuils fixes à droite et deux vannes à gauche.

L'EPTB s'est engagé, depuis plusieurs années, dans une réhabilitation globale de l'ensemble de ses ouvrages. Les vannes du barrage en rivière Aube sont les premières vannes rénovées sur le lac-réservoir Aube.

L'opération s'est déroulée en deux phases :

La réhabilitation de la vanne droite en 2017.

La réhabilitation de la vanne gauche en 2019.

En 2019, les travaux ont consisté en la dépose de la vanne, son désamiantage et sa remise en peinture sur site, la rénovation et le remplacement des différents organes de manœuvres, la rénovation du génie-civil de la passe gauche et la repose de la vanne.

La grande particularité des travaux 2019 tient au désamiantage de la vanne sur site permettant d'avoir un regard sur le travail réalisé et d'éviter le transport de celle-ci.



Barrage en rivière Aube
Vue aval du génie civil du barrage et de l'édifice provisoire dédié au désamiantage de la vanne rénovée
©Seine-Grands-Lacs

Pour ce faire, un chapiteau étanche d'une longueur de 18 m, d'une largeur de 11 m et d'une hauteur de 8,50 m a été monté sur le site.

Les travaux se sont déroulés du 1^{er} juillet 2019 au 25 octobre 2019 pour un montant de 840 000 € TTC.

Ce type de travaux illustre toutes les compétences des équipes de la direction de l'exploitation. En effet, de la conception du marché à sa réception, tout a été réalisé en maîtrise d'œuvre interne Seine Grands Lacs.

Le 10 septembre 2019, une visite de ces travaux a été organisée pour l'ensemble des collègues de Seine Grands Lacs. Enfin, une vidéo a été réalisée par l'entreprise titulaire du marché.

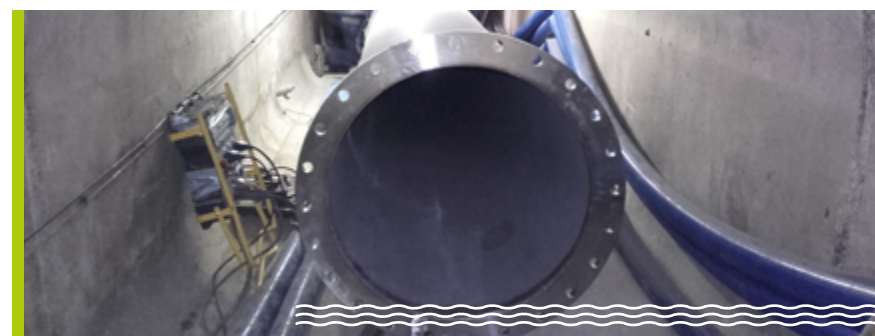
TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES CONDUITES DE LA DROYE (TRAVAUX ATYPIQUES)

La galerie de la Droie, située sous la digue de Giffaumont, permet, par le biais de deux conduites (diamètres 300 et 800 mm) de restituer de l'eau à la rivière Droie.

Les deux conduites présentes dans cette galerie étaient corrodées, fuyardes et revêtues de peinture amiantée. Après de nombreuses recherches et interrogations afin de déterminer la teneur des travaux à réaliser (rénovation partiel des conduites, remplacement à l'identique, changement de matériaux, etc...), il a été décidé de remplacer les deux conduites.

Cette opération de remplacement a permis de disposer de conduites en acier inoxydable présentant une pérennité optimale, de changer et automatiser les vannes de régulation et de dissocier les deux conduites (précédemment la conduite 300 se rejetait dans la conduite 800).

Les travaux se sont déroulés entre septembre 2019 et janvier 2020 pour un montant de 750 k€.



Galerie de la Droie : Vue sur la conduite inox de diamètre 800 ©Seine-Grands-Lacs

Cette opération très atypique a nécessité :

- 1 De mettre en place une dérivation de l'eau cheminant habituellement par les conduites. Pour ce faire, une nourrice a été mise en place au niveau des vannes de tête et 5 tuyaux ont été approvisionnés dans la galerie afin que l'eau puisse continuer à être restituée dans la rivière Droie ;
- 2 La dalle permettant le passage des véhicules en pied de digue a dû être totalement démolie afin de permettre l'évacuation des conduites ;
- 3 La galerie a été confinée plusieurs semaines en raison des travaux de découpe des conduites amiantées.

DÉGRILLEUR : MISE EN SERVICE

Le dégrillage est une activité qui consiste à retirer à l'aide d'un engin les flottants qui arrivent au niveau des prises d'eau. Cette activité est particulièrement dangereuse et difficile à réaliser ; elle nécessite une dextérité importante et un grand sang-froid de la part des agents.

Au sein de Seine Grands Lacs, la prise d'eau Marne est l'ouvrage qui accepte le débit de prise le plus important (jusqu'à 350 m³/s) ; c'est donc sur cette prise d'eau qu'il a été décidé de mettre en place un dégrilleur semi-automatique.

Il faut savoir qu'un dégrilleur a déjà existé sur la prise d'eau Marne. Celui-ci avait été mis en place à la construction de l'ouvrage inauguré en 1974. Dès la mise en service du lac-réservoir, il a été constaté rapidement que le dégrilleur ne permettait pas de satisfaire aux exigences du dégrillage et il a donc été démonté.

Plus de 40 ans plus tard, l'objectif était donc de remettre en place un dégrilleur afin de sécuriser et d'au-

tomatiser le retrait des flottants en amont des grilles de la prise d'eau.

Les travaux ont démarré à la fin de l'année 2018 et se sont terminés à l'été 2019. Ces travaux atypiques illustrent l'étendue des compétences des agents de Seine Grands Lacs, de la recherche de solution à la réception des travaux, en passant par la conception et l'écriture d'un marché pour la fourniture de ce type d'équipement industriel ou encore le suivi technique, administratif et financier des travaux. À l'occasion de ces travaux, un déplacement en Autriche (lieu de fabrication du dégrilleur) a été effectué par trois agents Seine Grands Lacs afin de vérifier le montage à blanc en usine de l'outil.

Les agents Seine Grands Lacs ont été formés sur ce nouvel outil et les premières crues ont permis de constater que l'outil fonctionne, bien que quelques ajustements soient encore nécessaires.

Enfin, au-delà des travaux sur la zone de dégrillage, de nombreux aménagements aux alentours ont été nécessaires pour sécuriser le site et repenser sa déserte. En 2019, la réhabilitation du chemin de service en rive droite du canal d'amenée (structure, enrobés, glissières de sécurité, candélabres) et la réalisation d'une plateforme de tri des embâcles en contre-bas de la zone de stockage prévue ont notamment été réalisées. Ces travaux d'aménagement du site devront se poursuivre en 2020, afin que le site soit totalement rénové.

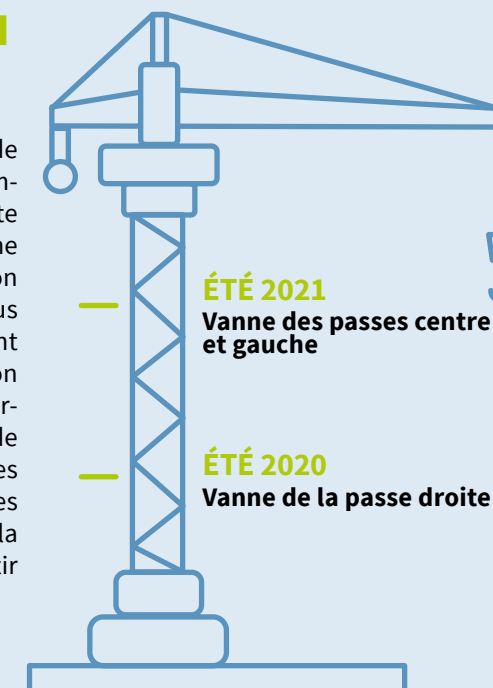
SERVICE PROGRAMMATION, PROJETS

ÉLABORATION D'UN MARCHÉ PLURIANNUEL DE RÉNOVATION À L'ÉCHELLE D'UN OUVRAGE COMPLET : LE BARRAGE EN RIVIÈRE MARNE

En 2019, le premier marché pluriannuel de travaux a vu le jour au sein de la Direction de l'Exploitation. Il va permettre de réhabiliter un site complet sur deux années consécutives.

En effet, ce marché qui devrait être attribué courant du second trimestre de cette année verra la réalisation de la première tranche de travaux à partir de l'été 2020 et la seconde en 2021. Le site en question est le barrage en rivière Marne constitué de 3 passes équipées chacune d'une vanne segment.

L'objet de la première tranche de travaux est la réhabilitation complète de la vanne de la passe droite comprenant la sortie de la vanne de son pertuis pour permettre son désamiantage, la révision de tous ses composants, le changement des pièces d'usures et l'application d'un nouveau système anticorrosion. La deuxième tranche de travaux concerne les vannes des passes centre et gauche dont les travaux, identiques à ceux de la vanne droite, seront réalisés à partir de l'été 2021.



CLÔTURE DE L'OPÉRATION DE RÉNOVATION DES CHEMINS DE SERVICE DU CANAL D'AMENÉE SEINE

Avec le dernier marché de travaux sur les chemins de services du canal d'amenée Seine étudié en 2019, ce sont presque 24 kilomètres de chemins qui auront été réhabilités depuis 2016.

2016

2019

2020

En effet, deux premières phases de travaux ont eu lieu courant 2016 et ont permis **d'imperméabiliser et de renforcer les chemins longeant la cuvette hydraulique perméable du canal d'amenée qui venait d'être réhabilitée.**

En 2019, à l'issue du confortement de la tranchée bétonnée, une troisième phase de travaux a permis **la réfection des chemins depuis l'ouvrage de régulation de la prise d'eau jusqu'à la galerie.**

En 2020, les travaux de ce dernier marché verront donc le jour, ils permettront **la remise en état des chemins de service immédiatement à l'aval de la galerie et ceux longeant la cuvette hydraulique du canal d'amenée Seine composée de béton bitumineux imperméable.**

SERVICE EXPLOITATION, MAINTENANCE, CONTRÔLE

RÉNOVATION D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTROMÉCANIQUES ET HYDRAULIQUES AU DROIT DES OUVRAGES

L'année 2019 a été l'occasion de poursuivre la démarche de rénovation et d'amélioration d'équipements électromécaniques associés aux ouvrages. Les principales interventions ont porté sur les axes suivants :

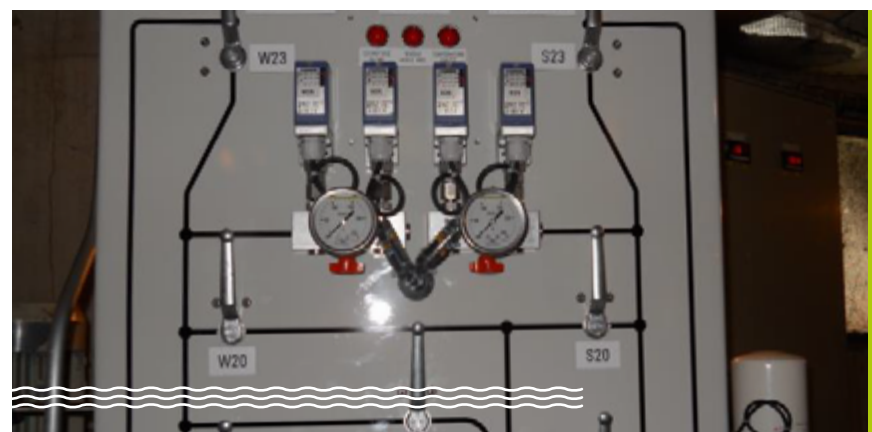
TRAVAUX D'HYDRAULIQUE INDUSTRIELLE

Les vannes équipées de vérins sont actionnées grâce à des centrales hydrauliques qui sont des organes essentiels à la bonne réalisation des manœuvres.

Ainsi, des travaux de rénovation, d'amélioration ou de révision ont été réalisés sur les centrales hydrauliques et les organes associés qui les équipent :

- 1 les restitutions Temple et Auzon (lac réservoir Aube),
- 2 la restitution Marne et l'ouvrage de régulation de Valcourt (lac réservoir Marne),
- 3 la prise en Seine et la restitution de la Morge (lac réservoir Seine).

Ces interventions ont permis d'ajouter certaines fonctionnalités, et d'améliorer la fiabilité des installations rénovées.



Centrale hydraulique rénovée de la restitution Temple (restitution principale du lac réservoir Aube)

LE REMPLACEMENT DU GROUPE ÉLECTROGÈNE DU SITE DE LA PRISE EN MARNE

Les ouvrages situés sur la Marne à Saint-Dizier, permettant de dériver les débits de la rivière vers le lac réservoir, comprennent un ensemble de vannages et d'équipements d'exploitation qui doivent impérativement rester opérationnels, même en cas de coupure du réseau électrique (exemple d'une tempête avec gestion de crue en cours). L'alimentation électrique du site est donc sauvegardée par un groupe électrogène.

L'installation d'un nouveau système de dégrillage sur le site, sauvegardé de la même manière que les autres installations électriques, a nécessité une augmentation de la puissance disponible en cas de secours. Le nouveau groupe électrogène installé répond parfaitement à cette nouvelle sollicitation et contribue à garantir la fiabilité de ces équipements essentiels.

été remplacés. Les postes radios ont été reprogrammés, afin d'améliorer la performance et les fonctionnalités offertes par ces équipements qui contribuent à la bonne disponibilité et sécurité des installations.

Les équipements concernés en quelques chiffres : 8 relais, 46 radios associées à des sirènes d'alerte aux populations, 18 radios associées à des locaux techniques, 63 radios associées à des véhicules, bureaux, postes de vigie, préfectures 10 et 51, ...

RÉVISION DU PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (PPI) DE PANNECIÈRE : MISE EN PLACE D'UN EXERCICE MOBILISANT L'EXPLOITANT ET LES SERVICES DE PROTECTION CIVILE.

Le barrage de Pannecièrre est un ouvrage dont les caractéristiques géométriques conduisent, au regard de la réglementation relative à la sécurité civile, à l'élaboration d'un plan particulier d'intervention (PPI) en vue de la protection des populations, des biens et de l'environnement. Le PPI constitue un volet des dispositions spécifiques du plan ORSEC départemental.

Un exercice de mise en application des consignes du PPI du barrage de Pannecièrre a été organisé par la préfecture de la Nièvre le 11 octobre 2019. L'exercice a mobilisé un grand nombre d'acteurs : représentants de l'Etat pour les départements de la Nièvre et de l'Yonne, gendarmerie, pompiers, médias locaux, maires des communes, ADRASEC, exploitant de l'ouvrage, ... Un Centre Opérationnel Départemental (COD) était mobilisé en préfecture à Nevers, et un Poste de Commandement Opérationnel (PCO) était organisé dans les locaux de l'EPTB à proximité du barrage.



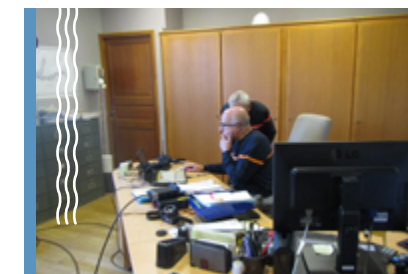
Barrage de Pannecièrre : Vue aval du barrage ©Seine-Grands-Lacs

Le scénario mis en application a consisté à simuler une crue majeure, conduisant au déclenchement progressif des trois stades du PPI : vigilance renforcée, préoccupations sérieuses, péril imminent. Chacun des participants a déroulé les tâches opérationnelles et organisationnelles qui lui incombent, en fonction du stade déployé. L'automate d'appel automatique aux populations et les sirènes d'alerte ont notamment été déclenchés lors de l'exercice.

Cette mise en situation a été réalisée avec succès, et fut riche d'enseignements. Le retour d'expériences partagé entre les participants sera mis à profit pour la mise à jour du PPI qui interviendra courant 2020, et dans l'optimisation des organisations internes propres à chaque structure impliquée dans la gestion d'une telle situation.



Poste de Commandement Opérationnel organisé dans les locaux du barrage de Pannecièrre



Équipe de l'ADRASEC, mobilisée pour assurer une communication par radio entre le barrage et la préfecture 58 en cas de rupture des moyens de communication habituels

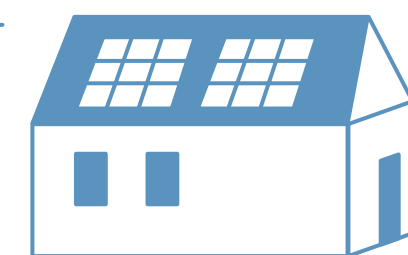
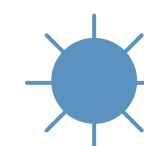


Exploitants du barrage de Pannecièrre en cours d'exercice

MODERNISATION DU RÉSEAU RADIO : PASSAGE DU MODE ANALOGIQUE À NUMÉRIQUE

Sur chacun des lacs-réservoirs, l'EPTB utilise un réseau radio propre pour pouvoir assurer des communications vocales (en configuration normale ou en situation de crise), ou des transferts de données entre automates associés aux sirènes d'alertes aux populations, ou aux locaux techniques équipés de vannages.

La modification des fréquences allouées par l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences) en 2017 a conduit à engager une modernisation des équipements radio avec, courant 2019 et début 2020, un passage des dispositifs du mode analogique en mode numérique. Les relais ainsi que les équipements associés (cartes électroniques, câbles coaxiaux, ...) qui le nécessitaient ont



5

AU COEUR DE LA VIE DES TERRITOIRES

PAPI

PAPI COMPLET DE TROYES ET DU BASSIN DE LA SEINE SUPÉRIEURE

Le dossier de candidature a été rédigé et complété sur la base des exigences du 3^e appel à projets PAPI à l'échelle du bassin hydrographique de la Seine supérieure.

Le dossier de candidature finalisé a été présenté aux parties prenantes du territoire lors de la **conférence territoriale du 14 mai 2019**.

Tenant compte des observations émises au cours de la période de consultation organisée **du 14 mai au 14 juin inclus**, et suite à la délibération favorable des membres du conseil syndical de l'EPTB Seine Grands Lacs, **le 2 juillet 2019**, le dossier de candidature a été transmis auprès de la Préfecture de l'Aube ainsi qu'à la DREAL Grand Est pour instruction par l'État durant quatre mois.

Le dossier de candidature a ensuite été présenté pour labellisation devant **le Comité Technique du Plan Seine, le 14 novembre**, en présence des élus de Troyes Champagne Métropole, puis devant **la Commission Mixte Inondation le 3 décembre 2019**, en présence du **Président de l'EPTB, Frédéric MOLOSSI**.

Le programme a été labellisé le 3 décembre à l'unanimité par les membres de la Commission Mixte Inondation. Il comprend :

51 actions

pour un budget global prévisionnel de 7 453 000 €

8 maîtres d'ouvrages

- le Syndicat mixte de l'EPTB Seine Grands Lacs
- Troyes Champagne Métropole,
- Syndicat DEPART,
- DDT et Préfecture de l'Aube,
- SDDEA,
- EPAGE Sequana,
- Fédération de l'Aube pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques,
- la Région Grand Est,

Une mobilisation des partenaires financiers

à hauteur de 5 266 000 €, soit 70%

La convention-cadre de financement sera signée durant le premier semestre 2020, ce qui permettra aux maîtres d'ouvrages de mettre en œuvre les 51 actions du programme d'actions.

PAPI D'INTENTION DE LA MARNE, VALLAGE ET PERTHOIS

Suite à la délibération favorable des membres du conseil syndical de l'EPTB Seine Grands Lacs, **le 13 décembre 2018**, le dossier de candidature a été transmis auprès de la Préfecture de la Haute-Marne ainsi qu'au service instructeur, DREAL Grand Est pour instruction par l'État durant quatre mois.

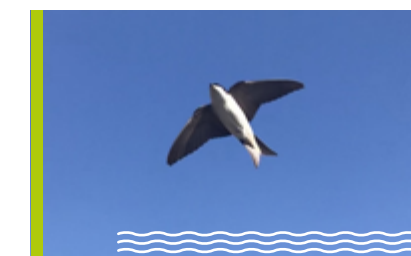
Le dossier de candidature a ensuite été présenté pour labellisation devant le Comité Technique du Plan Seine, **le 23 mai 2019**, en présence des élus de la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise (CASDDB) et du Syndicat Mixte du Bassin de la Marne et de ses Affluents (SMBMA).

Le 23 mai, les membres du Plan Seine ont labellisé le programme d'actions à l'unanimité. Il comprend :

28 actions pour un budget global prévisionnel de 1 516 000 €

5 maîtres d'ouvrages : le Syndicat Mixte de l'EPTB Seine Grands Lacs ; la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise ; le Syndicat Mixte du Bassin de la Marne et de ses Affluents ; la DDT et Préfecture de Haute-Marne ; la DDT et Préfecture de la Meuse

Une mobilisation importante des partenaires financiers à hauteur de 1 109 000 €, soit 73%.



Suite à la labellisation devant les membres du Plan Seine, tous les partenaires engagés autour du programme d'actions ont ensuite signé la convention-cadre de financement le 28 octobre 2019, permettant la mise en œuvre des 28 actions du programme durant 36 mois.

CONFÉRENCE INTER PAPI

LE PAPI : DES DÉMARCHES DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Afin de permettre aux acteurs des différents territoires de l'EPTB de se retrouver autour de la question de la gestion des risques d'inondation, le Président Molossi a souhaité organiser une conférence Inter-PAPI. Le 4 juin 2019, à la maison de la RATP à Paris, les parties prenantes des différents Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) du bassin amont de la Seine en cours ou en préparation ont réuni près de 220 acteurs élus et services des collectivités, de l'État, maîtres d'ouvrages, représentants de la profession

agricole, des associations environnementales, experts ou encore des gestionnaires de réseaux.

Ce temps d'échanges a permis à chacun de partager et confronter ses informations et ses expériences. Ce fut aussi l'occasion de revenir sur les enjeux de la gestion des inondations entre acteurs de l'amont ou de la zone dense francilienne du bassin séquanien, de questionner ensemble les dispositifs de prévention en pleine évolution (compétence GEMAPI, affirmation du rôle des EPCI et des coordinateurs qui sont à leurs échelles l'EPTB Seine Grands Lacs, les syndicats et les EPAGE).

Les échanges se sont déroulés sous le regard et l'attention du grand témoin

de cette journée Erik Orsenna, écrivain, membre de l'Académie française et Président de l'Initiative pour l'avenir des Grands fleuves, qui a resitué les enjeux de notre bassin à l'échelle française, européenne et au-delà. Il a souligné le rôle fédérateur de l'eau, s'est félicité de l'engagement actuel des responsables dans sa gestion durable. Il a également constaté la pertinence du positionnement de l'EPTB Seine Grands Lacs dans son accompagnement des collectivités au plus près des projets et démarches de tous les territoires concernés, tant ruraux que métropolitains. Rôle qui contribue ainsi à affirmer une nécessaire solidarité de bassin, qui permet aujourd'hui et surtout demain la nécessaire cohérence d'actions entre les territoires.

6

L'EPTB EN 2019

LA RÉALISATION DU BUDGET

Des dépenses globales (réelles et d'ordre, en fonctionnement et en investissement) à hauteur de 35,4M € en 2019, soit une augmentation de 10,6% par rapport à 2018 :

1 **19,4M€ en fonctionnement** (dont 2,9M€ de dépenses d'ordre), soit +9,5% (+1,7M€). Or, 1,6M€, soit la quasi intégralité de l'augmentation, est une dépense équilibrée en recette : il s'agit du reversement aux redevables de la redevance pour soutien d'étiage de 2012 à 2015 que Climespace a payé à l'EPTB en 2019. Les redevables ayant supporté la dette à l'époque, elle leur a été remboursée.

2 **14,3M€ en investissement** (dont 29K€ de dépenses d'ordre), soit une quasi stabilité (+0,9%). Toutefois, le taux de réalisation - qui compare l'inscription de crédits faite au BP par rapport aux dépenses vraiment réalisées - est passé de 67% en 2018 à près de 85% en 2019, ce qui montre la très grande mobilisation des équipes pour réaliser les travaux nécessaires au bon entretien des ouvrages et à la modernisation de l'établissement.

Les deux principales sources de financement de l'EPTB restent les contributions départementales de ses quatre membres historiques (9M€, -10% par rapport à 2018), ainsi que la redevance pour service rendu par le soutien d'étiage (9M€).

En investissement, aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2019, ce qui permet de préserver une forte capacité en prévision des nouveaux besoins qui émergeront avec le début des travaux pour le projet de la Bassée, en 2020. Ainsi la capacité de désendettement de l'EPTB s'établit fin 2019 à 2,6 ans.

LE PATRIMOINE FORESTIER DE L'EPTB SEINE GRANDS LACS

Le patrimoine forestier de l'EPTB SEINE GRANDS LACS forme un ensemble de 14 massifs, d'une superficie totale de 3 545 ha, répartis sur 5 Départements : l'Aube, la Marne, la Haute-Marne la Côte d'Or et l'Yonne.

- Essences d'arbre principales :
 - 80% d'essences feuillues,
 - 20% de résineux.

Les forêts de l'EPTB bénéficient du régime forestier et sont gérées par l'Office National des Forêts. La certification PEFC décernée aux forêts de l'EPTB reconnaît leur gestion durable qui favorise les dimensions environnementales, sociétales et économiques.

LES 14 MASSIFS FORESTIERS PROPRIÉTÉS DE L'EPTB



BILAN ÉCONOMIQUE DE LA FORÊT - ANNÉE 2019

RECETTES HORS TAXES

412 612,08 € **VENTES DE BOIS** 81 334,86 € **LOYERS CHASSE**
TOTAL : 493 946,94 €

DÉPENSES HT

89 023,00 € **TRAVAUX D'EXPLOITATION FONCTIONNEMENT** 14 654,60 € **ENCADREMENT EXPLOITATION**
 64 230,28 € **TRAVAUX D'ENTRETIEN FONCTIONNEMENT** 990,00 € **EXPERTISE SANITAIRE**
 44 823,79 € **TRAVAUX D'ENTRETIEN INVESTISSEMENT** 25 567,99 € **FRAIS DE GARDERIE ET CONTRIBUTION À L'HECTARE**
TOTAL : 239 289,66 €

BILAN HORS TAXES

493 946,94 € **RECETTES** 239 289,66 € **DÉPENSES**
 14 731,50 € **SUBVENTIONS**
RÉSULTAT : 269 388,78 €

REVENU NET/HA : 139,34 €

VOLUME DE BOIS VENDU EN 2019 : 14 127 m³

L'année 2019 se caractérise par un bilan très nettement positif.

Pour l'essentiel (65,15 %) il s'agit de produits exceptionnels :

Des bois tombés suite à des tempêtes qui ont touché deux massifs de l'EPTB : Palluau (Aube) en 2017, puis Grancey (Haute-Marne) en 2018.

Des bois sans avenir : déperissant et de mauvaise qualité - Bois Valours (Aube).

Pour les 34,84% restant il s'agit de coupes d'amélioration qui résultent de l'exploitation de la forêt.

Les subventions proviennent du Département de la Côte d'Or qui, dans le cadre de sa gestion volontariste en faveur d'une gestion durable des forêts, apporte un soutien aux travaux d'entretien des jeunes peuplements.

Les dépenses d'exploitation, 89 023,00 €, ont permis de réaliser les travaux de coupes de bois.

Les dépenses d'entretien ont servi au bon développement des peuplements et à l'entretien du réseau de desserte.

LES RESSOURCES HUMAINES

UNE POLITIQUE SOCIALE RENFORCÉE

Un effort conséquent a été porté en 2019 sur la politique sociale pour les agents de l'EPTB.



PRÉVOYANCE

La prévoyance permet aux agents adhérant au contrat négocié par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne Ile-de-France de bénéficier d'un complément de salaire en cas d'incapacité de travail.

La participation employeur sur la prévoyance a été augmentée de 80% en 2019, et, la nouvelle formule de couverture de ce risque prévoyance permet à compter de janvier 2020 d'intégrer le maintien du régime indemnitaire.



SANTÉ

Comme les besoins des agents de l'EPTB sont très disparates en termes de protection santé, et les agents étant globalement satisfaits de l'organisme auprès duquel ils ont souscrit individuellement un contrat, l'EPTB a fait le choix de participer au financement de contrats Mutuelles dits labellisés.

En 2019, le comité syndical a délibéré en faveur d'une réévaluation du montant de la participation employeur (+20%), notamment pour les indices de rémunération les plus faibles.



CNAS

Afin de proposer des prestations d'actions sociales plus larges et variées aux agents de l'EPTB, il a été décidé d'adhérer au CNAS, Comité national d'action sociale. Ainsi, de nouvelles prestations telles que les chèques-vacances et les CESU (Chèques emploi service universels) sont maintenant accessibles en plus des prestations sociales, de la billetterie, des loisirs, des vacances...

Ce budget a été augmenté de près de 50%.

RÉPARTITION DES AGENTS

Répartition géographique des 136 agents en décembre 2019 :

Paris : 39

UTB Marne : 34

UTB Seine Aube : 50

UTB Yonne : 7

Troyes : 6

Répartition des agents par catégorie hiérarchique de la fonction publique en décembre 2019 :

Catégorie A : 40

Catégorie B : 34

Catégorie C : 62

Répartition des agents par filière en décembre 2019 :

Personnel administratif : 31

Personnel technique : 105

Mouvements 2019 :

agents recrutés : 12

départs en retraite : 4

mutations externes/
disponibilité : 4

fins de contrat : 5

2019, UNE ANNÉE D'ACCÉLÉRATION POUR LES OUTILS NUMÉRIQUES



2019 a été marquée par la réalisation de nombreux projets informatiques, au service d'un quotidien plus simple pour chaque agent et de la sécurité informatique.

Certains projets ont permis d'améliorer l'infrastructure collective et de fluidifier les échanges : le changement de la téléphonie des sites de Mathaux, l'installation de nouvelles visioconférences notamment à Troyes, la mise en place d'ordinateurs en libre accès sur les lieux d'appel permettant à tous d'accéder à l'information numérique, le déploiement de bornes Wi-Fi au siège parisien, ou encore l'installation d'une dizaine de nouveaux pare-feux pour une meilleure sécurité qui permettront, par la suite, d'offrir de nouveaux services en toute sérénité.

Des projets, menés en lien avec d'autres directions, ont permis d'offrir de nouvelles perspectives individuelles dans le travail. Il en va ainsi de la création d'une adresse-courriel pour chaque agent de l'EPTB qui n'en était pas encore doté, de la dématérialisation des congés et du déploiement du télétravail qui a permis à plus de 35 collègues de bénéficier d'une journée de télétravail par semaine.

En parallèle, le SIG continue de s'étoffer et de renforcer les possibilités offertes aux utilisateurs, dans le but de devenir, dans les années à venir, un outil incontournable dans nos activités. Outre l'intégration de nouvelles données, il a ainsi permis de faciliter le travail des équipes de la direction de l'exploitation, grâce à l'outil GINOV d'assistance à la gestion des interventions et de géolocalisation des désordres, et accompagne la DAT dans le travail mené sur les Zones d'expansion des crues (ZEC).

La gestion courante du système d'informations n'a pas été en reste avec 525 sollicitations résolues dans l'année.

ZOOM SUR

MÉCÉNAT : DE NOUVELLES ACTIONS POUR DE NOUVELLES RESSOURCES !

Lors du Comité syndical du 21 mars 2019, les élu-e-s de l'EPTB ont donné acte au Président Molossi d'une communication relative au projet de création d'une mission mécénat.

Cette mission a pour objectif de recevoir des dons d'entreprises partageant les valeurs et les centres d'intérêt de SGL pour financer des actions relatives à la prévention des inondations et des sécheresses, ainsi qu'à la préservation de l'environnement. Des opérations de coopération avec des pays en développement sont aussi envisagées.

Une démarche expérimentale qui fait appel aux compétences de toutes les directions !

Ouverture de l'ÉGLISE DE CHAMPAUBERT

En plus de ses missions de prévention des inondations et de soutien d'étiage, l'EPTB Seine Grands Lacs développe des projets environnementaux (énergies renouvelables), sportifs (projet d'une base nautique à Mathaux près de Troyes dans la perspective des Jeux olympiques de 2024) et pédagogiques (Episeine, classes d'eau...).

En 2019, l'EPTB a souhaité créer en plus les conditions d'une offre culturelle en lien avec l'eau et l'environnement. Ainsi, les journées européennes du patrimoine 2019 et le festival international de la photo à Montier-en-Der, en novembre, ont été l'occasion d'ouvrir les portes de l'église de Champaubert, patrimoine de l'EPTB, et d'y accueillir 2 expositions avec plus de 2500 visiteurs.

Fort de cette expérience, l'EPTB a lancé un appel à candidature pour une résidence d'artistes au sein de l'église.



Église de Champaubert



**SEINE
GRANDS
LACS**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN